

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées

cgt

BOURSE DU TRAVAIL : 19, place St-Sernin 31070 TOULOUSE CEDEX

N° 78 - MAI 1991

Sommaire

- 1) F N I - ADHESIONS :
AMPLIFIER L'EFFORT.
- 2) QUELQUES EVOLUTIONS DE
L'EMPLOI EN MIDI-PYRENEES
- 3) CONVENTION REGION-SNCF
AGIR POUR D'AUTRES CHOIX
- 4) CARMAUX.
- 5) LIBERTES.
- 6) CONSEIL D'ADMINISTRATION
C R A M
- 7) C.T.R.

1^{er} MAI : Un point d'appui pour élargir les luttes



ESPAGNE

MORILLO DE TOU

61. 23. 15. 25

MIDI-PYRENEES VACANCES

61. 23. 15. 25.

Pour vos vacances :

Dans un petit village des Pyrénées Aragonaises au bord du lac ou de la piscine, avec une animation franco/espagnole (pétanque, VTT, planche à voile, soirée dansante . . .)
Point de départ de nombreuses randonnées en montagne.

Pour le tourisme :

De multiples possibilités d'excursions touristiques :
AINSA, petite ville à la charmante structure médiévale,
ALQUEZAR, véritable enclave médiévale avec son église du XV^e siècle, dominant les canyons du Rio Vero
BARBASTRO,
parc national d'ORDESSA

Pour l'aventure :

Les Pyrénées Aragonaises et la Sierra de Guara sont un des terrains d'aventure de tout premier plan.
Accroché à un canot ou en randonnées, ces canyons offrent des possibilités multiples du simple randonneur aux varapeurs et aventuriers plus confirmés.




MIDI-PYRENEES
VACANCES

3, Rue Merly
31000 - TOULOUSE
Tél. 61 23 15 25

MORILLO DE TOU

Espagne

SITUATION

Morillo De Tou est un petit village des Pyrénées Aragonaises dans la région de Sobrarbe, province de Huesca, et qui se trouve à 4 KM d'AINSA, village d'une exceptionnelle beauté, centre commercial et porte de communication avec les principales vallées des Pyrénées.

Situé tout près du barrage de Médiano, il dispose d'un environnement privilégié grâce à ses paysages montagneux et à la proximité de lac et de rivière qui le rendent tout à fait indiqué comme point de départ pour des excursions et des randonnées, tout comme pour la pratique de sports nautiques.

ADRESSE

MORILLO DE TOU
AINSA, province de HUESCA
ESPAGNE

L'ACCUEIL

- * En pension complète.
- * En demi-pension.
- * En camping.
- * En location mobil-home.
- * En hôtel.
- * En auberge.

INFRASTRUCTURES ET SERVICES

- * Réception,
- * Bureau d'informations,
- * Restaurant, capacité 120 couverts,
- * Auberges : «CASA CARDIEL», et «CASA CAVERO»,
- * Hôtel : «CASA CAMBRA»,
- * Camping de 300 emplacements avec branchements électriques,
- * Blocs sanitaires type 4 * avec eau chaude
- * Mobils-home aménagés 4/5 places,
- * Supermarché,
- * Centre social dans l'église rénovée,
- * Piscine.

HEBERGEMENT

Mobils-home : équipés de blocs cuisine, gaz, eau froide, frigo, vaisselle et couvertures. Sanitaires du camping à proximité

Autres modes d'hébergement : Hôtel, Auberges

LES POINTS DE RENCONTRE

- * Restaurant.
- * Bar intérieur et extérieur avec terrasse donnant sur le lac.
- * Eglise rénovée et transformée en Centre Social pour la détente et les soirées d'intérieur.
- * Place du village, lieu privilégié pour les animations des chaudes soirées espagnoles.
- * Piscine.

L'ANIMATION

Une équipe franco/espagnole vous proposera des animations de journée et de soirée en haute-saison.

PRATIQUE

ACCÈS TRAIN :

Tarbes ou Lourdes : ligne Huesca/Barbastro, ligne régulière, arrêt devant le village.

ACCÈS ROUTE :

Toulouse, Saint-Gaudens, Lannemezan, Saint-Lary, Aragnouet, Tunnel de Bielsa direction Barbastro à 3 heures de Toulouse (245 Km).

BON A SAVOIR

Formalités :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport périmé de moins de 5 ans

Décalage horaire :

L'heure en Espagne est la même qu'en France

Monnaie :

L'unité monétaire est la PESETA
(cours mars 1991 : 100 pesetas = 5,70 F).

Climat :

Doux au printemps et en automne.
Chaud l'été.

TARIF :

HEBERGEMENT	DEMI-PENSION/personne	PENSION COMPLETE /personne	Formule GITE 4/5 personnes
Mobil-home	910 F	1250 F	1320 F
Auberges	1060 F	1460 F	
Hôtel	1295 F	1695 F	

CAMPING - FORFAIT FAMILLE	PRIX PAR SEMAINE
2/3 personnes + 1 voiture + 1 tente ou caravane + 1 emplacement	407 F
4/5 personnes + 1 voiture + 1 tente ou caravane + 1 emplacement	564 F

PRESTATIONS :

Pension complète : du samedi dîner au samedi suivant déjeuner.

Hébergement gratuit et nourriture à charge des parents pour les enfants de moins de 2 ans.

Réduction de 20% pour les enfants de moins de 12 ans.

Gîte : du samedi 17H au samedi suivant 10 H.

Nos amis les animaux ne sont pas souhaités au village.

Mobil-home : il sera demandé une caution restituable en fin de séjour de 1000 F.

Pour les séjours en demi-pension ou en pension complète : les draps sont fournis.



PROMO ... PROMO ... PROMO ..

Hors vacances scolaires :
Prix du gîte à la semaine : 1190F

INSCRIPTION ET RESERVATION À MIDI-PYRENEES VACANCES : 3, RUE MERLY 31000 TOULOUSE TEL : 61. 23. 15. 25.

F.N.I., ADHESION : PRENDRE UN AUTRE RYTHME

657 Adhésions Nouvelles au 1er Avril et 10 Bases Nouvelles, c'est bon pour les salariés de la Région et démontre que durant ce début d'année, nombre de nos militants ont su conjuguer revendications, paix et organisation avec esprit de conquête.

Ils ont démontré par leurs initiatives et résultats, qu'il était possible de retrouver nos forces, pour progresser ensuite et ce, dans toutes les catégories de salariés.

Mais nous sommes loin du compte. Trop peu sont engagés dans cette voie et cela freine l'ensemble.

Des retards ont été pris sur les FNI, sur l'adhésion, ils sont préoccupants et demandent des mesures d'organisation concrètes et immédiates pour redresser la situation.

D'autant que tout retard ou toute avancée, a des conséquences sur les forces qui animent la vie revendicative.

Les questions des salaires, des classifications à partir d'un SMIC à 7 000 Frs, celles de l'emploi stable et qualifié, de la défense du Service Public et des libertés, sont à l'ordre du jour et à conjuguer à partir du cahier de revendications.

Nous sommes en vérité dans un contexte qui nécessite pour nos militants et organisations d'être particulièrement présents, à l'initiative sur tous les terrains.

Nous avons évidemment besoin pour cela de tous nos syndiqués et de plus de syndiqués.

Or, nous sommes confrontés à un rythme encore trop lent de remise de FNI 91 et à un retard sensible en adhésions et bases nouvelles réalisées par rapport à 1990 à la même époque, dans nombre d'endroits.

Le 13 AVRIL, le 1ER MAI, sont autant de signes, d'encouragements pour lancer en grand l'action revendicative.

Par exemple, la poursuite de la signature de la pétition nationale pour la défense de la retraite après la publication du livre Blanc, doit nous permettre d'amplifier le contact, le débat sur cette question sensible et sur toutes les autres avec les salariés dans leur diversité, dans l'entreprise et dans le quartier.

Partout, sur chaque revendication, nous voulons y aller, en rassemblant toutes les catégories à partir de leurs préoccupations, dans un souci de rassemblement, d'unité, pour élever le niveau du rapport des forces, afin et d'empêcher les mauvais coups, et surtout d'obtenir des succès.

QUELQUES EVOLUTIONS DE L'EMPLOI EN MIDI-PYRENEES

AUGMENTATION DE L'EMPLOI ET AUGMENTATION DU CHOMAGE.

Les années 88, 89 et début 90, après avoir été présentées comme fortes pour l'emploi, une nette détérioration apparaît ces derniers mois, sur 2 niveaux.

Tant du point de vue des menaces qui pèsent sur l'emploi industriel, ou sur les licenciements qui sont intervenus, que au niveau de la nature même de l'emploi, de son aspect précaire ou pas.

Au-delà du fait que les emplois créés sont essentiellement des emplois précaires, il convient de bien mesurer l'ampleur du chômage que recèle ce double phénomène apparemment contradictoire:

- ° une augmentation de près de 13 000 emplois salariés sur la région en un an (de 679 000 à 691 500), soit + 1,9%.

- ° une progression du chômage de FEVRIER 90 à FEVRIER 91 (de 103 000 à 106 000) de + 3,4%, avec des proportions supérieures dans la HAUTE.GARONNE, le TARN, et le TARN.et.GARONNE.

Encore que ces chiffres sont loin de refléter la réalité, les Rmistes par exemple, sont sortis des statistiques du chômage. Le taux de chômage n'est pas de 9,4% sur la Région, mais de l'ordre de 13 % en tenant compte de tous les chômeurs que l'INSEE néglige.

Aucun des éléments statistiques ne peut inciter à l'optimisme.

Commentant la fin 1990, la Direction Régionale de l'INSEE précise :

"Dans le commerce, les embauches reculent, en données c.v.s, par rapport au trimestre précédent (-400), tandis que les sorties s'accroissent (+300). Bien qu'en légère baisse, le taux de mobilité reste élevé, supérieur à 8% et cela depuis un an. Par rapport au troisième trimestre 1989, les taux sont en progression pour pratiquement toutes les tailles d'établissements. Dans les établissements employant entre 50 et 200 salariés, le taux est voisin du quart, même si l'importance des flux y a un caractère saisonnier certain. "

"Dans le bâtiment, génie civil et agricole, les flux d'entrées et de sorties restent stables par rapport au trimestre précédent. La mobilité reste plus importante dans les établissements de 50 salariés ou plus, mais ce seuil ne constitue pas un clivage comme dans l'industrie et, surtout, le commerce.

Le troisième trimestre 1990 marque une nette dégradation pour les salariés âgés de moins de 25 ans des trois secteurs étudiés; les embauches augmentent peu par rapport au trimestre précédent (+ 250 en données c.v.s.)

alors que le flux de sortie fait un bond (+ 1 300), pour dépasser les 6 000 seuil rarement atteint depuis 1980. Le solde (entrées moins sorties), se réduit et ne reste que faiblement positif.

Pour les salariés d'âge intermédiaire (25 à 54 ans), le tassement des embauches se confirme, leur nombre variant peu par rapport au trimestre précédent, quoique restant important (supérieur à 7 000, en données c.v.s., pour le troisième trimestre consécutif). Par contre, le nombre de sorties de ce trimestre s'accroît de 300; en un an, en données corrigées des variations saisonnières, il progresse de 1 600, passant de 6 600 au troisième trimestre 1989 à 8 200. "

Il s'agit-là des derniers chiffres en notre possession, ceux du dernier trimestre 90, ce qui confirme bien que cette dégradation n'est pas le résultat de la guerre du Golfe, mais avant tout des stratégies patronales.

Les dernières statistiques du chômage au niveau régional (février), ne font pas apparaître les phénomènes d'accélération de concentration, de regroupement, de repositionnement de grands groupes, avec leur cortège de suppressions d'emplois ou de menaces, touchant plus de 1 500 emplois industriels: 245 à THOMSON TOULOUSE, 50 à SOLAISUD dans le GERS, 35 à la 3A à ALBI, 100 à AURO à ALBI, 43 à STELLA à MAZAMET, 300 chez les mineurs...

1) QUELLE EST LA NATURE DES EMPLOIS CREEES.

Dans l'industrie, 700 embauches dans le dernier trimestre 90 pour 1 500 salariés. Cette "mobilité" confirme bien la nature des emplois précaires.

Le taux de mobilité dans l'industrie fin 90, pour notre Région était le plus élevé jamais enregistré par l'INSEE.

C'est dans les établissements de plus de 100 salariés, que la croissance de cette précarité est observée.

La fin des contrats à durée déterminée, représente une sortie pour 2 pour les hommes et 6 sur 10 pour les femmes.

Le nombre de sorties de l'entreprise pour fin de contrat augmente de 12% pour les hommes, de 16 % pour les femmes.

Les démissions augmentent très fortement + 36%, démontrant bien ainsi que la nature des emplois proposés est très loin de correspondre aux aspirations des salariés en matière de salaire, de reconnaissance de qualifications.

Plus d'un salarié sur 3 s'inscrivant à l'ANPE (FEVRIER 91), le fait pour cause de fin de contrat à durée déterminée (4 200 salariés en Février).

Les moins de 25 ans sont particulièrement frappés. Si le nombre de chômeurs de cette tranche d'âge ne baisse pas, ceux qui trouvent un emploi, sont massivement frappés par la précarité.

En un an le nombre de jeunes travaillant sous forme de TUC, SIVP, Contrat d'Adaptation... est passé de 11 500 à 16 600, soit une progression de 44%.

Dans le cadre du 3ème Plan pour l'emploi, des exonérations de charges pour les entreprises, ce sont 9 millions de francs par trimestre, que subtilisent le patronat régional, et qui ne vont donc pas alimenter les Caisses de Sécurité Sociale.

Autre volet de la nature de plus en plus précaire des emplois créés, la continuelle progression de l'intérim, 52 250 contrats conclus au dernier trimestre 90 contre 44 700 pour les mêmes dates en 89, soit + 16,8%.

Autant de raisons qui permettent entre autre au Patronat de flexibiliser et d'adapter les hommes aux besoins de production.

La presse faisait cocorico récemment sur la baisse du chômage partiel en MIDI.PYRENEES, annonçant une embellie. Elle est dûe bien au contraire à cette injection massive de C.D.D., d'intérim et autres.

Cette précarité liée à l'aggravation des conditions de travail, engendre d'autres conséquences, tel l'accroissement du nombre des accidents du travail, 18 608 en 1987, contre 24 970 en 1989, dans la Région, (Source CRAM MIDI.PYRENEES).

2) QUELLES INTERPELLATIONS POUR LA C.G.T.

La précarité s'étend rapidement et revêt une multitude de formes: temps partiel, sous-traitance, travail intérimaire, S.I.V.P. Elle est une arme puissante pour la remise en cause des acquis collectifs (conventions, statuts, code du travail) et au bout du compte toutes les statistiques le prouvent, c'est le chômage qui augmente.

Ces salariés sont parfois nombreux dans les entreprises, où il y a un syndicat C.G.T.

Sommes-nous seulement le syndicat des emplois stables, des salariés sous-statut? Ne considère-t-on pas trop encore ces salariés précaires comme "de passage" dans l'entreprise, donc pas syndicables?

N'avons-nous pas encore des idées pré-conçues du style "on verra avec eux quand ils seront définitivement embauchés"?

Ils ont des revendications, de multiples problèmes. La C.G.T. peut-elle les ignorer?

Nous avons à y répondre, à les organiser, certes en trouvant des formes nouvelles pour deux raisons fondamentales,

- ils sont salariés, ils ont leurs propres revendications liées à la précarité qui vont parfois jusqu'à l'impossibilité d'accès à la cantine, aux activités du C.E.

- plus profondément, davantage de précaires, c'est bien en fait, affaiblir tout le monde: et les précaires eux-mêmes, et les autres salariés. Il existe donc des raisons objectives d'agir ensemble, d'être ensemble organisés, sur des revendications d'emplois stables et qualifiés...

Il y a là matière à réflexion pour nos syndicats, et surtout pour engager des initiatives concrètes de débats, de rencontres, avec ces salariés. Ils ont leur place à part entière dans l'action revendicative, dans la C.G.T.

SUR L'EMPLOI, nous assistons à une montée du chômage, résultat à la fois de la précarité et des licenciements.

C'est bien au cas par cas, au quotidien, de la défense de notre potentiel industriel, de l'exigence de l'utilisation des fonds publics, pour en créer et non pas les casser ou les précariser, c'est bien de l'exigence que plus d'argent soit consacré à la formation qualifiante, c'est bien de la revendication concrète, de l'amélioration des conditions de travail, de la défense et l'amélioration des Services publics, que partira et grandira l'idée qu'on peut et qu'il faut créer des emplois.



MIDI-PYRENEES

LISTE DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL TECHNIQUE REGIONAL DE LA CONSOMMATION

TITULAIRES

Jocelyne CATON	TARN-et-GARONNE
Bernard BOUDOU	AVEYRON
Daniel FOURCADE	HAUTE-GARONNE
Jacqueline SANZ	HAUTE-GARONNE

SUPPLEANTS

Bernadette BOUSSAC	LOT
Serge ALMENDRO	HAUTES-PYRENEES

CONVENTION REGION / SNCF :

Une nouvelle convention vient d'être signée entre la région Midi-Pyrénées et la SNCF. Elle est largement présentée comme un outil de développement des chemins de fer dans la région. La réalité est toute autre.

LES FAITS

En doublant la participation financière de la région et des collectivités locales (de 20 milliards de centimes en 1982 à 40 milliards de centimes de 1991 à 1995) la nouvelle convention accentue le désengagement de l'Etat amorcé en 1982. De plus, en finançant à hauteur de 500 milliards de centimes 20 % des infrastructures du TGV en Midi-Pyrénées, la région s'engage pour la première fois dans le financement d'investissements lourds, prenant de plus en plus dans les faits, la forme d'une autorité de tutelle à la place de la SNCF. C'est un processus dangereux.

Ainsi les collectivités locales : région, département, communes, risquent à terme de devenir les principaux bailleurs de fonds de la SNCF, avec toutes les incohérences que cela suppose : le train à ceux qui peuvent le payer !

- déjà la liaison nationale Rodez-Paris est financée par le conseil régional.

- déjà la SNCF réduit ses budgets d'entretien des infrastructures (chantier des rames voyageurs à Toulouse - Poste IV à Toulouse obsolète ...).

De plus, la note risque d'être salée pour les contribuables qui vont se payer deux fois des transports insuffisants, parfois dégradés, par une pression fiscale accrue et des tarifs en augmentation constante.

DES CHOIX QUI TOURNENT LE DOS AUX BESOINS DE LA POPULATION ET DES CHEMINOTS.

Par le biais des financements locaux, c'est la mise en place d'une SNCF à 2 vitesses, reposant sur le désengagement progressif de l'Etat, en cohérence parfaite avec le dernier plan régional, visant à développer un réseau noyau intra-européen, financièrement rentable, au détriment de tout le reste pour les besoins exclusifs des multinationales.

Or, pour répondre aux besoins grandissants de la population en matière de transport par voie ferrée,

la mise en place d'un réseau grande vitesse représente un moyen de communication performant (sécurité - vitesse - préservation de l'environnement - ponctualité). Il nécessite une politique de renforcement du réseau classique ; l'ensemble reposant sur un service public, national, cohérent où l'Etat peut et doit jouer son rôle, notamment en matière de financement.

Le nouveau conventionnement, comme le tout récent plan régional ne répondent pas à ces exigences !

Au contraire :

La mise en place d'un réseau grande vitesse s'accompagne de projets dangereux, accélérant la désertification de nombreuses zones de la région, conséquence de la rentabilité financière à tout prix

- suppression à terme du trafic marchandise au profit de la route avec tous les dangers que cela suppose

- fermeture du triage de St Jory le plus moderne d'Europe

- suppression de lignes voyageurs ou diminution du nombre de relations (en particulier sur Toulouse Cahors, Paris), suppression des gares ou mise en place de billetterie automatique, synonyme de suppression de toute présence humaine

- réduction des moyens pour l'entretien des voies, du matériel, des machines, avec toutes les conséquences sur la sécurité !

- suppression d'effectifs pourtant nécessaires, dégradation des conditions de travail, attaques contre la reconnaissance des qualifications et menaces d'écèlement du statut cheminot.

UNE BATAILLE INCESSANTE

Déjà en 1982, la C.G.T. avait alerté sur les dangers que comportaient les premiers transferts de l'Etat sur la région. La réalité a confirmé cette appréciation !

Plus récemment, lors des discussions à la sauvette qui ont eu lieu au Comité d'Etablissement Régional en octobre et novembre dernier, la C.G.T. s'est fermement opposée au contenu du conven-

tionnement comme à celui du plan régional. Sur ce dernier point, elle a été rejointe par l'ensemble des autres organisations syndicales. De même, au Conseil Economique et Social Midi-Pyrénées, appelé à se prononcer sur ces questions, la C.G.T. a renouvelé son opposition.

DES LUTTES QUI SE DEVELOPPENT

Le développement des luttes chez les cheminots depuis plusieurs mois dans toute la région, que ce soit à Saint Jory, Capdenac, Tarbes ou Toulouse,

- que ce soit dans toutes les catégories et chantiers, agents de conduite, entretien, aiguillage, Sernam, ...

- que ce soit la forte mobilisation de l'ensemble le 22 mars, démontre, non seulement leur forte opposition à ces projets, mais leur volonté d'inverser ces choix pour le développement et l'amélioration du service public.

LES SUCCES REMPORTES DEMONTRENT BIEN QUE C'EST POSSIBLE !

- 10 nominations supplémentaires d'agents de conduite
- maintien sur voies ferrées de circulation routière, notamment sur Castres et Capdenac
- maintien de 80 trains de pèlerins à Tarbes
- maintien d'effectifs au Sernam
- maintien de la charge de travail à l'entretien, qui devait être transférée
- titularisation des contractuels que la direction voudrait à nouveau remettre en cause.

Les usagers, sollicités par tracts, pétitions, ont exprimé les mêmes exigences. Leur intervention a été décisive,

- pour la modernisation de la ligne de Castres
- le maintien sur Mazamet
- des circulations supplémentaires acquises, etc...

De ce fait, RIEN N'EST JOUE !

La direction de la SNCF rencontre de plus en plus de difficultés pour appliquer sa politique d'abandon d'ensemble pour quelques lignes grande vitesse : le réseau noyau.

Des propositions ont été faites par la C.G.T. Elles ne sont pas limitatives, ni définitives !

DISCUTONS-EN CHANTIER PAR CHANTIER FAISONS REMONTER LES BESOINS

1. Le schéma régional des transports doit être l'aboutissement d'une large concertation de tout le tissu social de Midi-Pyrénées, garantissant à tous les habitants le droit au transport, l'égalité d'accès au service public.

2. Une convention doit être l'expression des besoins régionaux mis en cohérence avec une poli-

tique nationale de service public, reposant sur un engagement financier de l'Etat.

3. C'est dans ce cadre que nous proposons :

- radio sol- train sur voie unique à traction thermique

- renouvellement du matériel à partir de l'industrie ferroviaire française et régionale (Soulé, Alstom) pour fabriquer des voitures qui manquent au parc classique.

- effort d'investissement pour améliorer les vitesses commerciales tout en garantissant les dessertes des gares existantes et en intégrant l'aspect sécurité, écologique et coût social, avec le maintien du tissu ferroviaire existant.

- examen de son développement et réactivation de toutes les lignes existantes, liaisons avec le réseau grande vitesse.

- élaboration d'un plan régional de transport, fret régional, performant, utilisant toutes les techniques modernes en matière de stockage et de gestion et correspondant aux besoins des entreprises (par exemple le talc de Luzenac, Péchiney, AZF, Houillères de Carmaux et Decazeville, etc...)

- Développement du transport combiné à partir du Groupe

- affirmation du Sernam comme véritable service de la SNCF, s'appuyant sur la prestation fer

POUR LES USAGERS :

- tarification unique et maintien de la péréquation tarifaire.

- titre de transport unique, avec prise en charge par les employeurs, dans la relation domicile-travail.

POUR LES CHEMINOTS :

Ils apprécient l'image moderne que le TGV donne à leur entreprise, mais cela implique la reconnaissance des compétences, des qualifications, des savoir-faire. Motivation et conscience professionnelle gagneront d'autant que les conditions de vie et de travail seront améliorées, ce qui veut dire :

- des salaires à la hauteur des besoins et de l'évolution des qualifications,

- une nouvelle grille partant d'un salaire minimum de 7 000 F brut,

- réduction du temps de travail, protection sociale de haut niveau,

- un statut conforté, garant du progrès,
- embauche massive de jeunes, formation qualifiante et valorisante pour faire face aux besoins.

DE L'ARGENT, IL Y EN A

- L'Etat, plutôt que de surarmer, doit faire face à ses responsabilités dans le financement d'un service public SNCF accessible à tous.

- Les banques pour lesquelles travaille un cheminot sur quatre, au lieu de spéculer sur les marchés financiers, doivent faire bénéficier la SNCF des prêts participatifs à faible taux d'intérêt.

- Les entreprises, qui bénéficient des retombées économiques liées au service public, doivent être mises à contribution.



LE CHARBON : UN ENJEU ENERGETIQUE, INDUSTRIEL, ECONOMIQUE, et SOCIAL . . .



Les mineurs, les salariés de la région, les populations, doivent être les seules vraies priorités.

La politique énergétique, doit-être considérée en fonction des besoins des gens et des entreprises.

Si nous avons laissé faire les plans sociaux qui se sont succédés, il n'y aurait aujourd'hui, ni charbon, ni mineurs.

A Carmaux, comme à Decazeville se sont les luttes des populations et des mineurs ces dernières années qui ont permis le maintien de l'exploitation du charbon.

Les choix du gouvernement, rendus publics par R. FAUROUX le 11 mars et repris par la direction de CDF, de réduire de moitié la production de charbon et les postes de travail à Carmaux s'incrivent dans une perspective de recession et d'abandon de l'exploitation du charbon français. Alors que cette ressource naturelle, non épuisée, moderne, représente une immense richesse régionale et que les besoins en charbon sont croissants, de telles dispositions, sous le prétexte de rentabilité sont scandaleuses et inacceptables ! !

Le plan de «casse» annoncé prévoit la suppression de plus de 50% des effectifs d'ici la fin 1992 et une diminution de moitié de la production charbonnière de Carmaux.

A vrai dire, ces décisions politiques, guidées par Bruxelles, déstructurant et démantelant notre industrie conduit les bassins miniers et leurs régions vers la décadence économique et sociale. Alors que dans un même temps les multinationales et les grands groupes privés multiplient les sorties de capitaux vers l'étranger, les USA en particulier.

Seul le rassemblement des mineurs, des salariés, dans leur ensemble, des populations est de nature à imposer d'autres choix.

La région Midi-Pyrénées a besoin de conserver ces atouts énergétiques, pour ses emplois, son industrie, son essor économique et social.

. . . INDISPENSABLE POUR NOTRE REGION ! ! !

LA CASSE DE CARMAUX EST PROGRAMMÉE

L'arrêt de la production par la fermeture prématurée du fond en Juillet 1987 a entraîné une perte importante de clients par rupture de livraison de charbon.

En effet, le passage de relai entre le "FOND" et le "DECOUVERTE" souffre d'un retard de deux ans, dû pour l'essentiel à des aspects techniques. Charbonnage de France, en guise d'économie, n'a pas opéré les investissements technologiques nécessaires, ce que la CGT a toujours dénoncé.

Pour finir d'assassiner le charbon, CDF a diminué son potentiel commercial sur la région du grand Sud-Ouest mettant en cause le plan d'écoulement décidé en 1984.

Le dernier coup de poignard consiste à affirmer vouloir faire baisser le prix de revient de la tonne en diminuant de moitié les effectifs et les objectifs de production.

En désorganisant une nouvelle fois les chantiers et les services, cette mesure conduit tout droit à la fermeture. Alors qu'à partir des hommes et du matériel en place, il est possible d'améliorer l'exploitation actuelle, d'engager sans retard les travaux de la deuxième fosse.

LE CHARBON FRANÇAIS PEU RENTABLE?

La démonstration est bien faite que le déficit de l'entreprise provient exclusivement du racket des banques et des choix politiques qui sont imposés.

Le déficit énergétique français atteint en 1989, 83 milliards de francs, les importations déséquilibrent la balance commerciale du pays.

Le gouvernement français, premier actionnaire du CDF, subventionne les restructurations industrielles, mais malheureusement pas l'exploitation.

5/8 heures de travail du mineur servent au remboursement des intérêts des emprunts financiers.

Les résultats techniques des charbonnages démontrent que le mineur français est à la pointe de la maîtrise de son métier au niveau européen.

En 1978, CDF extrait 403 tonnes de charbon par agent inscrit, alors qu'il en extrait 837 tonnes en 1990.

Les 200.000 F investis par l'Etat pour la reconversion par suppression de poste de mineurs s'avère être un échec pour l'emploi des régions concernées.

DÉVELOPPER LA RECHERCHE

Plutôt que d'accélérer la fermeture d'un potentiel d'extraction tel que ceux de Carmaux et Decazeville, la CGT préconise le développement, la recherche permettant une utilisation à la fois facile, économique et répondant aux normes en matière de protection de l'environnement.

Le charbon doit jouer tout son rôle dans l'industrie et la vie nationale.

Les événements récents du Golfe Arabo-Persique, venant s'ajouter à toute une série de catastrophes écologiques liées à l'utilisation du pétrole comme première source d'énergie, doivent peser dans les choix.

Ceci permettrait le développement de nos richesses régionales et de préserver notre indépendance énergétique et sa diversification.

LE CHARBON

L'ère du seau de charbon et du poêle est largement révolue, les nouvelles technologies dans l'emploi du charbon sont exemptées de tout reproche.

La chaufferie du complexe l'Antigone à Montpellier, de Carmaux, de Cugnax, de l'Hôpital Rangueil à Toulouse, en sont des témoins incontestables.

Après un investissement de 2 milliards de francs, pour mettre en oeuvre le chantier des grandes découvertes de Carmaux ce serait un gâchis, une aberration économique et sociale que de stopper son exploitation.

BESOINS DE LA RÉGION ET CAPACITÉ DE PRODUCTION

La France a importé en 1989 plus de 70% du charbon, alors que le potentiel existe en France pour satisfaire nos besoins.

Sur la région les sites de Carmaux et de Decazeville sont largement complémentaires.

Il est possible d'écouler objectivement sur notre région 730.000 tonnes par an qui se répartiraient en 450.000 tonnes par an sur Carmaux et 280.000 tonnes par an sur Decazeville à partir de 1993.

Les principaux utilisateurs :

- 250.000 T pour la centrale EDF d'Albi qui consomme environ 300.000 tonnes par an et dont les besoins vont doubler progressivement ces prochaines années. Actuellement EDF importe plus de 60% du charbon qu'elle utilise.

- 200.000 T par an :

- * les industries, telles que les cimenteries, les distilleries, les conserveries, les papeteries, les usines d'incinération d'ordures ménagères...

- * le résidentiel tertiaire, tels que les hôpitaux, les HLM, les pénitenciers...

- 250.000 T par an :

- * La cokerie de Carling CDF, qui utilise du charbon allemand pourrait être approvisionnée en fines à coke de Carmaux de meilleure qualité

- * La centrale CDF de Penchot.

EMPLOI ET RECONVERSION, ... OU SACRIFICE INDUSTRIEL !!!

La population active de deux bassins miniers de Carmaux et Decazeville est en perpétuelle diminution.

A Carmaux depuis 1978, les effectifs sont passés de 2400 à 629, avec une diminution brutale de 1986 à 1988 lors de la mise en place du "plan social", actuellement l'objectif de CDF consiste à réduire de moitié l'effectif actuel.

A Decazeville depuis 1984, on a supprimé 100 emplois, soit 1/4 des effectifs. Il y a huit ans qu'il n'y a pas eu d'embauche.

Le PDG de CDF met en avant la reconversion industrielle comme solution aux problèmes de l'emploi.

Les mineurs savent ce que le mot reconversion veut dire : sur 6000 emplois miniers et non miniers supprimés ces dernières années, seulement 600 nouvelles créations ont vu le jour. A quoi servent les fonds publics dépensés dans le cadre de la reconversion de l'ordre de 200.000 F/emploi supprimé. Quant à l'efficacité de telles mesures, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur Albi, Carmaux de 86 à 90 l'emploi industriel est passé de 10.086 à 9337 et sur Decazeville, durant la même période de 3196 à 1715.

En même temps, sur la région Midi-Pyrénées, depuis le début de l'année 1991, ce sont plus de 1500 emplois industriels qui ont été supprimés.

Avec l'affaiblissement industriel, les services publics et aussi privés sont touchés. Au delà ce sont les créations d'emplois qui deviennent alors difficiles.

ÉNERGIE MODERNE ET D'AVENIR

Le charbon constitue la réserve énergétique la plus importante au monde avec des réserves prouvées et récupérables environ dix fois plus importantes que celles du pétrole.

Alors que dans tous les autres pays possédant une telle richesse, on développe son utilisation, la France en décide autrement. En 1988, avec 30% de la consommation mondiale d'énergie, le charbon arrive au deuxième rang derrière le pétrole.

Pour ces raisons, il est impossible de considérer le charbon comme une source énergétique passiste. Surtout lorsque l'on possède un potentiel d'extraction aussi important

et moderne que celui de Carmaux et Decazeville.

Depuis vingt ans à Decazeville, après chaque révision du tableau officiel des réserves, celui-ci affiche toujours 2,5 millions de tonnes disponibles.

A Carmaux, le gisement de Sainte-Marie, plus Tronqué-Lavoir est de 15 millions de tonnes et celui de Blaye Village d'une capacité identique de 15 millions de tonnes.

Doit-on laisser sans vie une telle richesse?

Face aux attaques qui nous sont portées :

- mineurs**
- populations,**
- agents des centrales thermiques**
- cheminots,**
- cimentiers,**
- salariés de toutes les entreprises**

exprimons nos convergences d'intérêts, nos revendications .

Developpons des luttes massives et solidaires . . .

LES PROPOSITIONS DE LA CGT.

- Le maintien et le développement de l'industrie minière du Tarn et de l'Aveyron qui sont deux sites complémentaires et d'un enjeu économique pour la région Midi-Pyrénées.
- Une production répondant aux besoins réels de la région, et notamment dans les centrales EDF d'Albi, CDF de Penchot, de la cokerie de Carling, des industries, du résidentiel et du tertiaire.
- Investir dans la construction d'un nouveau lavoir performant et mieux adapté à Carmaux.
- La réalisation de l'ensemble du projet des grandes découvertes décidé en 1984 comprenant la fosse de Sainte-Marie, et Tronquiè-Lavoir et des études sur le site de Blaye-Village.
- L'embauche de jeunes mineurs et la revalorisation des métiers de la mine.
- La mise en place d'une politique de commercialisation dynamique et audacieuse à la hauteur d'une entreprise nationale d'avenir.
- Un renouvellement et une modernisation des engins d'extraction.
- La mise en place d'un plan sérieux d'industrialisation, diversifié, complémentaire avec l'industrie du charbon.

Dans l'intérêt de notre région,

de ses salariés,

de sa population,

il nous faut exiger des pouvoirs publics, l'extraction et l'utilisation des ressources régionales.

Les bassins de Carmaux et Decazeville contiennent des réserves importantes de charbon qui peuvent assurer une production durant plusieurs décennies.

LIBERTES : ENJEU DECISIF

Le 15 Avril, aura été une journée importante de la mobilisation des salariés, militants du département du GERS, répondant à un appel à l'action de l'U.D. CGT, pour défendre les libertés, leurs revendications.

Plus d'une centaine étaient donc présents pour témoigner leur indignation face à la vindicte patronale à l'encontre de Gisèle BERGES, Secrétaire Générale de l'U.D. du GERS, que l'administrateur judiciaire de GERSTUBES veut faire condamner, ainsi que la CGT, à lui verser 75 millions de centimes. Indignation, mais aussi détermination pour exiger la réintégration de notre Camarade, à l'Entreprise GERSTUBES, abusivement licenciée !

Cette journée, après celle du 13 AVRIL 1991, pour la défense de la Protection Sociale, de la Retraite, témoigne des potentialités que recèle le mouvement revendicatif, qui peut et doit encore plus grandir !

En effet, ils ne renoncent pas à leurs objectifs et poursuivent leur offensive contre les militants de la CGT. Ainsi, dans notre Région, à nouveau, 4 militants CGT d'EDF de RODEZ, dont un secrétaire de l'UD, sont inculpés "d'atteinte aux biens de l'entreprise" à la suite d'une plainte déposée par le Chef de Centre d'EDF de RODEZ en 1989.

Leurs torts, s'être opposés avec les salariés de leur entreprise et l'appui de la population, à la fermeture du district de MILLAU, la défense du Service Public, en juin 1989.

Les délais écoulés depuis les faits en disent long sur l'esprit revanchard des directions.

Tout comme dans le GERS, où toutes les manoeuvres, les recours aux artifices de procédure, auront été tentés ce 15 AVRIL, pour renvoyer encore une fois, l'examen du dossier à une date ultérieure, ...
...hors de la pression des salariés et pour cause !

L'avocat de la direction, demandant même la récusation du Président de la Section, devant laquelle devait être examiné le dossier, sous prétexte que celui-ci, Conseiller-Salarié, appartenait à la même organisation syndicale que Gisèle BERGES !!!

Ces faits sont d'une extrême gravité, ils ont été utilisés en vain, ils montrent finalement la faiblesse des arguments patronaux pour porter atteinte à la CGT ! Ils témoignent de l'indispensable efficacité de l'action et de la mobilisation des salariés, s'il fallait s'en convaincre, pour mettre en échec les mauvais coups et les manoeuvres de toutes sorte.

Le jugement sera rendu le 13 MAI, toute la vigilance est nécessaire pour combattre de nouveaux coups, de nouvelles manoeuvres !

C'est dans ce sens, que l'Union Départementale du GERS, avec les salariés de GERSTUBES notamment, poursuivent l'action pour le respect du droit syndical et des libertés à l'entreprise, bafoués par leur direction.

Le Préfet du GERS, contraint de recevoir une délégation du COMITE REGIONAL, présent le 15 AVRIL à AUCH, avec l'UD du GERS, a été saisi et a pris des engagements dans ce sens.

En même temps, qu'il s'engageait à intervenir auprès de l'Administrateur judiciaire pour le retrait des poursuites.

Affaire à suivre donc !

Cependant cette journée du 15 AVRIL à AUCH, incite encore plus à la vigilance et au développement de l'action pour la défense des libertés et des revendications indissociablement liées !

Martine BERNARD,



INFORMATIONS PRESSE

CAISSE REGIONALE ASSURANCE MALADIE: DE MAUVAIS COUPS POUR LES ASSURES SOCIAUX.

Au moment où le droit à la retraite et à la santé sont menacés par les prétentions patronales et gouvernementales et que seule l'action syndicale la plus large et de haut niveau, peut y faire échec et imposer d'autres choix: les assurés sociaux, n'ont rien à attendre de bon avec la mise en place de Conseils d'Administration de la CRAM.

En effet, lors de la mise en place le 17 Avril du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Midi-Pyrénées, le CNPF, la CFTD, FO, CFTC, CGC, FEN et la Mutualité Française, se sont coalisés pour évincer la CGT, des postes de responsabilités, comme cela s'est passé dans la quasi totalité des Caisses au plan national.

Une telle opération a été préparée entre eux, lors d'une réunion à la CRAM le 2 Avril.

C'est la voix de 1/3 des assurés sociaux que l'on veut museler. Triste démocratie.

Que préparent-ils donc? Qu'ont-ils à cacher, pour évincer ainsi la CGT ?

Une telle attitude ne répond pas à l'attente de la grande majorité des salariés, des retraités, des familles.

Seule la CGT, a combattu le patronat avec ses actes que l'on connaît en matière d'emploi, de salaire, ses projets pour porter des coups à la retraite, et sa volonté de bénéficier toujours plus d'exonération sur le dos des salariés.

Aucune voix n'a manqué au CNPF de la part des autres organisations syndicales, ce qui fait peser de lourdes menaces sur le devenir de la Protection Sociale, des retraites.

Les assurés sociaux, les retraités, ne peuvent compter que sur eux pour se défendre, pour améliorer leurs garanties.

La CGT est, et sera à leurs côtés dans ce sens-là.

Elle les appelle après l'action du 13 Avril sur les retraites, à signer massivement la pétition de la C.G.T. sur ce sujet, à se mobiliser encore plus massivement dans l'unité, sur leurs revendications pour défendre et améliorer la Protection Sociale.

Protection Sociale de haut niveau pour tous, basée sur la solidarité et financée par les richesses créées, par de meilleurs salaires et un emploi stable et qualifié.

TOULOUSE, le 17 AVRIL 1991.
GROUPE C.G.T. à la CRAM.

LES COMITES TECHNIQUES REGIONAUX : quelques enjeux

Les Comités Techniques Régionaux, dépendent de la CRAM. Ils sont chargés de travailler en lien avec les entreprises sur les questions de Prévention et de Sécurité.

Ils sont composés de 18 membres, titulaires et suppléants élus pour quatre ans (9 salariés, 9 patrons).

Notre rôle d'élus C.G.T.: défendre et faire avancer nos droits en matière de sécurité et de prévention, mais encore trop souvent coupé de la vie et de l'activité du syndicat d'entreprise.

Le Comité se décompose en trois parties.

Le C.T.R. N° 1- N° 2 - N° 3, et ils rayonnent sur la Région MIDI-PYRENEES.

LE C.T.R. N° 1, concerne, la métallurgie, la chimie, caoutchouc-papier-carton, le livre, textile, vêtements, cuirs et peaux.

LE C.T.R. N° 2, concerne, B.T.P., bois, pierre et terre à feu, transports et manutention, gaz-eau et électricité.

LE C.T.R. N° 3, concerne, commerces, alimentation, commerces non alimentaires, inter-professionnel.

Au total, pour la C.G.T., c'est 17 camarades qui sont représentés dans les différents C.T.R., avec 10 F.O., 8 C.F.D.T., 6 C.F.T.C., 6 C.G.C.

QUEL DEVRAIT ETRE NOTRE ROLE.

Etre à l'écoute des salariés et voir avec l'ensemble des élus CHS-CT, les différents problèmes qu'ils rencontrent en matière de santé, sécurité, conditions de travail, afin de pouvoir réaliser, enquête, recommandation, envers les entreprises, pour appuyer la bataille revendicative à l'entreprise.

Notre mandat, nous donne la possibilité de s'assurer le concours de techniciens avertis, lorsque la question échappe à notre compétence.

La courbe des accidents de travail (A.T.), va en augmentant. Pourquoi? Chacun à son mot à dire, élu CHS-CT intervient dans son entreprise, son problème est peut-être le même que dans dix ou vingt autres entreprises de la Région MIDI-PYRENEES. Liaison avec l'élus C.T.R. et débat au sein de la CRAM de ce problème, car mis à part 1 ou 2 enquêtes sur aluminium et ses retombées sur l'être humain, les plus grandes enquêtes ont été faites, pour octroyer de l'argent (émanant de la S.S.), au patronat, par le biais de convention objectifs. La CRAM donnant de l'argent étalé sur quelques années et à fond perdu, afin d'améliorer les conditions de travail, que finance la "modernisation" de l'outil de travail et qui résulte à la fin par des licenciements en masse... Seule la C.G.T. s'oppose à cela.

Par le biais de ristourne et là aussi de plus en plus de patrons en réclament, hélas, que voyons-nous parfois, des élus C.G.T. lors d'assemblées CE ou CHS-CT, donner quitus au patronat pour demander cette ristourne qui se traduit par un non paiement de charges sociales à la S.S.

Quant aux majorations, les seules qui pénalisent les patrons quand ils enfreignent la loi, en matière de sécurité, celles-là, sont presque nulles et sont appelées à disparaître.

QUELQUES CHIFFRES: avantages pour les patrons.

LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS:

41 CONTRATS de signés entre la CRAM et le patronat pour améliorer les conditions de travail (remplacement de machines vétustes par du matériel moderne, avec à la clé des départs à 50 ans, licenciements ou autres...

Coût de l'opération: 11 millions.

CAMPAGNE "circulation en entreprise"

12 CONTRATS signés: 900 000 frs.

LES RISTOURNES ACCORDEES.

Ristournes A.T.	} vu en CHS-CT ou CE : total
Ristournes Trajet	
	3 782 000 F

Ces avantages financiers ont été rejetés à chaque fois par la C.G.T., les autres organisations syndicales votant pour, avec le patronat.

CONCLUSIONS

Les représentants C.G.T. dans les différents C.T.R. de la CRAM, après étude de celles-ci, constatent que les directives Européennes, qui constituent une nouvelle menace de laminage des droits des salariés français.

Avec ces directives, la Communauté entend soutenir par les différents gouvernements et le patronat européen:

- poursuivre la remise en cause des institutions représentatives du personnel, telles les CHS-CT et les comités d'entreprise, portant ainsi atteinte à l'intervention, à l'expression des salariés.
- transférer des employeurs vers les salariés, la responsabilité des accidents du travail, avec le risque de poursuites et de sanctions à leur égard.
- désengager le patronat de ses obligations en matière de prévention et de ses responsabilités juridiques et pécuniaires.
- aggraver les charges de la S.S. par des coûts supplémentaires, dûs aux dégâts accumulés par l'aggravation des conditions de travail.
- détourner le rôle de la médecine du travail, pour en faire un instrument technique, entièrement voué à l'accompagnement du profit.
- remettre en cause le rôle et la mission de l'Inspection du Travail par la suppression des procédures de contrôle préalable pour le matériel le plus dangereux.

- généraliser sans aucune limite le travail de nuit des femmes.

- mettre en oeuvre des structures supranationales entravant l'adoption d'une prévention nationale positive, nous en devinons déjà les prémices, par le simple constat qu'aucune action de grande envergure n'est actuellement programmée tant par la CNAM que par les différentes CRAM.

C'est le droit fil d'une flexibilité et d'une mobilité chère au patronat qui entend imposer à des travailleurs soumis et ligotés, n'importe quelles conditions de travail.

C'est l'Europe de la déréglementation contre les droits des salariés, pour accroître les profits, contre l'efficacité économique et sociale.

Tout cela à des conséquences sur le lieu de travail. La nécessité d'une plus grande bataille revendicative sur ces questions de conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et un meilleur lien syndicat-militants C.G.T. dans les C.T.R., c'est un moyen pour être plus efficaces.

REPRESENTANTS C.G.T. DANS LES C.T.R.

C.T.R. N° 1

TITULAIRES

JACQUES SANS	PEDAOUCO MERVILLE 31 330	GRENADE S/ GARONNE	U.D.31
PIERRE TORT	370 ROUTE DE SEILH 31 840	AUSSONNE	"
MARC PETIT	3 RUE J.B. LULLY 65 260	PIERREFITTE.NESTOLAS	U.D.65

SUPPLEANTS

LOUIS DE NICOLAS	10 RUE GAY LUSSAC 31 300	TOULOUSE	U.D.31
PIERRE DUCLOS	OUZOUS 65 400	ARGELES	U.D.65
FRANCOIS RODRIGUEZ	22 RUE J.DUCLOS LOT.DU MOULIN 65 320	BORDERES S/ECHERZ	U.D.65

C.T.R. N° 2

TITULAIRES

JEAN ALCALLA	6 IMPASSE DONATELLO 31 200	TOULOUSE	U.D.31
J.C.BARRY	1 RUE DES CYCLAMENS 31 700	BLAGNAC	U.D.31
J.PAUL GALVEZ	LE BOURG CAMBON D'ALBI 81 000	ALBI	U.D.81

SUPPLEANTS

PIERRE ANDRIEU	12 640 RIVIERE S/TARN		U.D.12
BERNARD DUCASSE	15 PLACE DU CAOUZOU VALENTINE 31 800	ST GAUDENS	U.D.31
YVES CMANUL	CASTELNAU D'ENTREFONDS 31 620	FRONTON	U.D.31

C.T.R. N° 3

TITULAIRES

BRUNO DEMEULEMEESTER	CARSO RTE DE LAVAU 31 130	BALMA	U.D.31
ALPHONSE GIRARD	QUARTIER ST AMANS 12 400	ST AFFRIQUE	U.D.12
JOSE ACHA	2 RUE DES PAQUERETTES 31 500	TOULOUSE	U.D.31

SUPPLEANTS

MAURICE PELISSOU	15 RUE H.BARASCUD 12 400	ST AFFRIQUE	U.D.12
------------------	--------------------------	-------------	--------